



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

magistères

Question écrite n° 4960

Texte de la question

M. Pierre Albertini souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur le devenir des magistères. En effet, depuis l'année 1988, ces magistères, créés en 1985 dans le but de promouvoir une formation professionnalisante de haut niveau au sein des universités, n'ont toujours pas fait l'objet d'une procédure d'accréditation ou de réaccréditation de la part du ministère de l'éducation nationale. Cette absence emporte des conséquences dommageables pour cette filière qui offre pourtant aux étudiants des perspectives d'insertion professionnelle rapide. La non-protection du titre de magistère entraîne des dérivés quant à la qualité exigée lors de sa création ; qui plus est, les étudiants comme les professionnels ignorent le plus souvent l'existence de ce type de diplôme. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer si la création d'une Commission nationale du titre est désormais envisagée.

Texte de la réponse

Le statut des magistères, créés en 1985, n'a pas donné lieu, depuis 1989, à de nouvelles décisions. Ce sont actuellement des diplômes universitaires, innovants dans leur fonctionnement, exigeants dans leurs critères de sélection et la qualité de leurs méthodes d'enseignement. Ils sont financés dans le cadre de SAN REMO (Système de répartition des moyens de la dotation globale de fonctionnement des universités) comme des formations professionnalisées. Il convient d'ajouter que ces formations qui rassemblent des groupes d'étudiants assez réduits sont coûteuses. D'après l'enquête réalisée en 1995 par le comité national d'évaluation, les magistères continuent à respecter les objectifs qui ont été fixés en 1985 et à bénéficier, de ce fait, d'une image de formation de haut niveau auprès des étudiants, des responsables de formation et des milieux professionnels. De là découle une insertion professionnelle relativement aisée, surtout dans le secteur tertiaire où la finalité d'insertion professionnelle est plus marquée. Dans les domaines scientifiques et technologiques l'accent est plutôt mis sur la poursuite d'études et la recherche.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Albertini](#)

Circonscription : Seine-Maritime (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4960

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 octobre 1997, page 3501

Réponse publiée le : 8 décembre 1997, page 4501